



**PRÉSENTATION
DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES
2025**

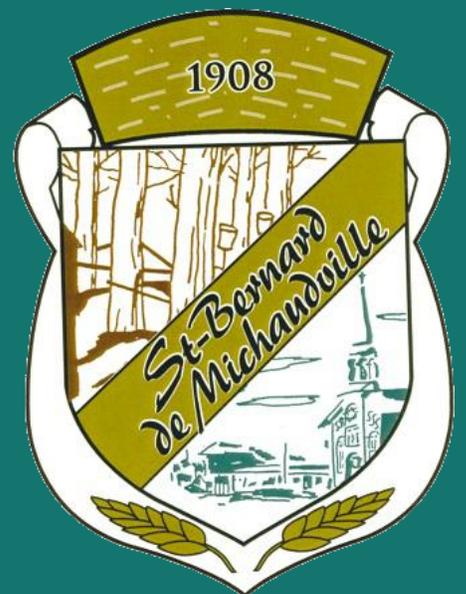


Table des matières

Réalisations 2024	1
Administration :	1
Sécurité publique :	1
Transport :	2
Hygiène du milieu :	2
Aménagement, Urbanisme et zonage :	2
Loisirs et culture :	2
Budget 2025.....	3
Administration générale.....	3
Sécurité publique.....	3
Transport.....	4
Hygiène du milieu.....	5
Aménagement, urbanisme et développement.....	6
Loisirs et culture.....	6
Frais de financement et remboursement de la dette à long terme.....	6
Immobilisations.....	7
Programme triennal d'immobilisations.....	7
Revenus.....	8
Les revenus basés sur les taxes des citoyens.....	8
Les autres revenus.....	9
Mot de la fin.....	10

Réalisations 2024

L'année 2024 fut une année de changement et d'adaptation. Entre les multiples demandes de rapports et de changement de règlements de la part des ministères, votre équipe municipale (conseil et employés) est parvenue une fois de plus, à se retrousser les manches pour poursuivre ses engagements : vous offrir des services de qualité, améliorer continuellement votre milieu de vie et assumer ses responsabilités avec diligence.

Voici quelques exemples de nos réalisations 2024 :

Administration :

- Achat de portables et mise à jour du système informatique pour répondre aux standards de protection des données ;
- Élaboration et adoption de la Politique de la Famille ;
- Demande d'une subvention pour l'implantation d'une forêt nourricière (refus) ;
- Demande de subvention pour des travaux routiers prévus en 2025 (acceptation) ;
- Demande de subvention pour l'implantation de Biblio-jeux (acceptation) ;
- Mise à jour de plusieurs règlements due à des modifications des lois provinciales ;
- Première année de réalisation du programme de remboursement des frais non-résidents des camps de jour estivaux ;
- Mise en place d'une réserve en voirie et une réserve pour l'hygiène du milieu financées à même le surplus ;
- Lancement du nouveau site web ;
- Processus d'acquisition de l'église (en cours) ;
- Participation au Congrès de la FQM et à l'exposition Voir Vert ;
- Formation continue.

Sécurité publique :

- Mise à jour et adoption du Plan de sécurité civile ;
- Participation au Congrès de la sécurité civile ;
- Diverses rencontres en lien avec la sécurité incendie ;
- Formation continue.

Transport :

- Malgré le refus de la subvention PAVL pour le revêtement flexible de la rue Claing, un resurfaçage a été effectué ;
- Travaux de ponceaux (5) sur le rang Amyot et le 5e rang ;
- Plus de 500 tonnes d'asphalte ont été étendues sur les routes ;
- Lignage des rues ;
- Étude sur la sécurité routière des piétons et cyclistes (en cours, dépôt du rapport prévu en 2025) ;
- Ajout de panneaux de signalisation pour augmenter la sécurité des piétons et cyclistes sur les rues Principale, Claing et le 4e rang ;
- Appel d'offres public pour le contrat de déneigement ;
- Mise à jour de la signalisation.

Hygiène du milieu :

- L'accumulation de petites actions a permis de diminuer quelque peu les frais liés à l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées (nous poursuivrons nos efforts en 2025) ;
- Rapport sur la Stratégie québécoise d'eau potable ;
- Élaboration d'une politique sur la subvention de produits écologiques et durables (en cours).

Aménagement, Urbanisme et zonage :

- Création d'une aire de conservation sur un lot municipal (en cours) ;
- Poursuite du dossier « Aménagement du sentier » (aménagement prévu en 2025) ;
- Élaboration de nouveaux règlements pour répondre aux exigences ministérielles.

Loisirs et culture :

- Soutien aux organismes du territoire ;
- Souper et soirée de remerciement pour les bénévoles ;
- Élaboration et animation des cuisines collectives ;
- Organisation de différentes activités ;
- Augmentation des heures d'ouverture de la bibliothèque ;
- Formation continue.

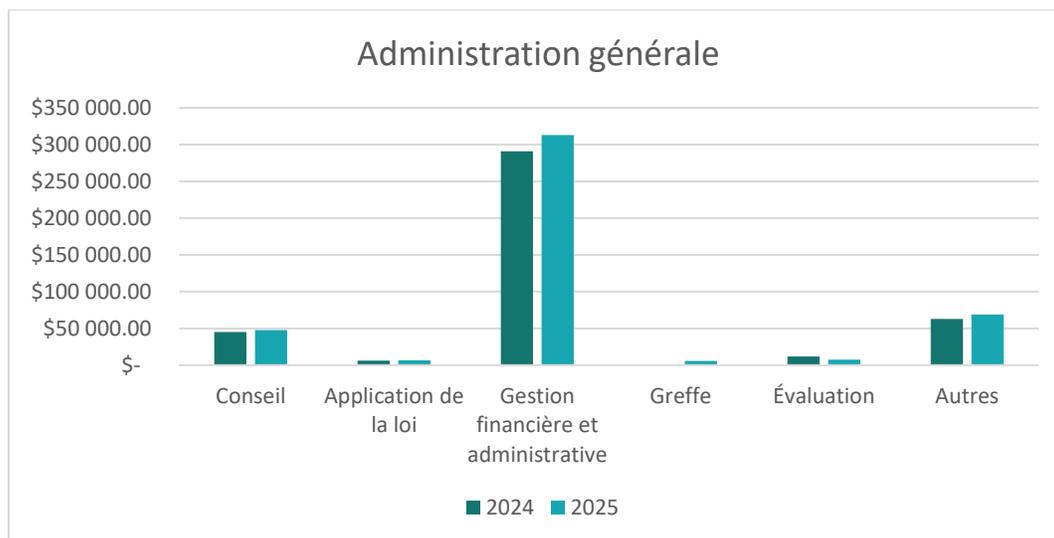
Budget 2025

Depuis la pandémie et la crise économique qui s'en est suivie, la Municipalité a été confrontée à des augmentations explosives de la part de ses fournisseurs externes et, malheureusement, 2025 ne fait pas exception à la règle. Votre équipe municipale a donc redoublé d'efforts pour tenter de réduire l'impact sur la taxe foncière. Effectivement depuis 2 ans, elle injecte du surplus accumulé pour réduire la pression sur vos finances. De plus, en dehors des investissements routiers, elle essaie de stabiliser les dépenses dont elle a le contrôle.

Vous trouverez ici des informations sur le budget pour chacun des grands postes budgétaires, ainsi que le comparatif avec l'année 2024.

Administration générale

Les dépenses d'administration générale comprennent les salaires des membres du conseil, l'application de la loi, la greffe, les salaires administratifs et autres dépenses administratives nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité.

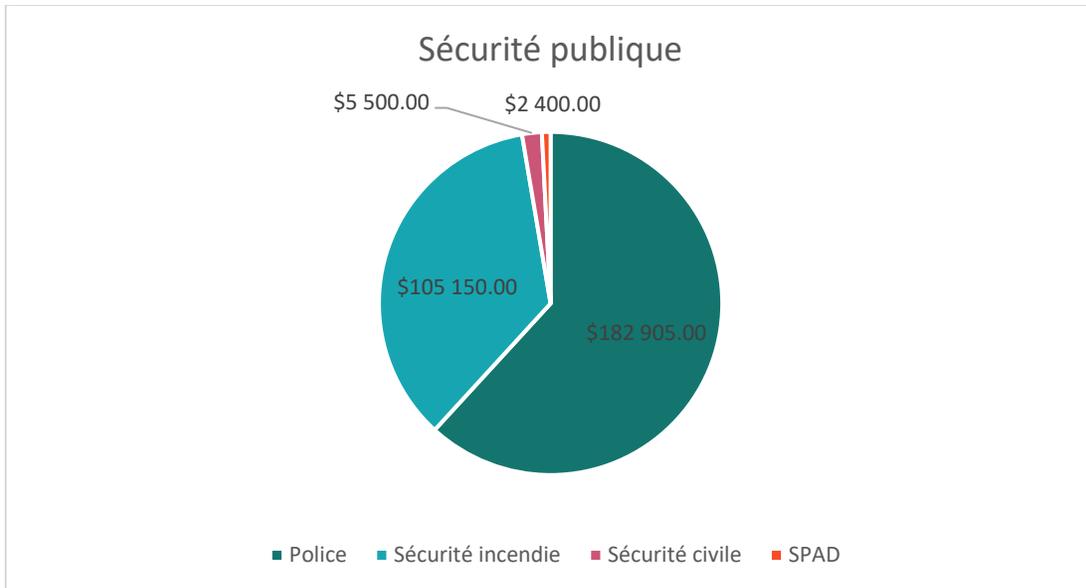


L'augmentation globale de 6 % s'explique par les frais supplémentaires liés à la préparation des élections, à l'ajustement salarial des membres du conseil et des employés, à l'ajout de licences de logiciels pour la protection des données confidentielles ainsi qu'à l'audit supplémentaire obligatoire concernant les subventions TECQ reçu lors du programme TECQ 2019-2024.

Sécurité publique

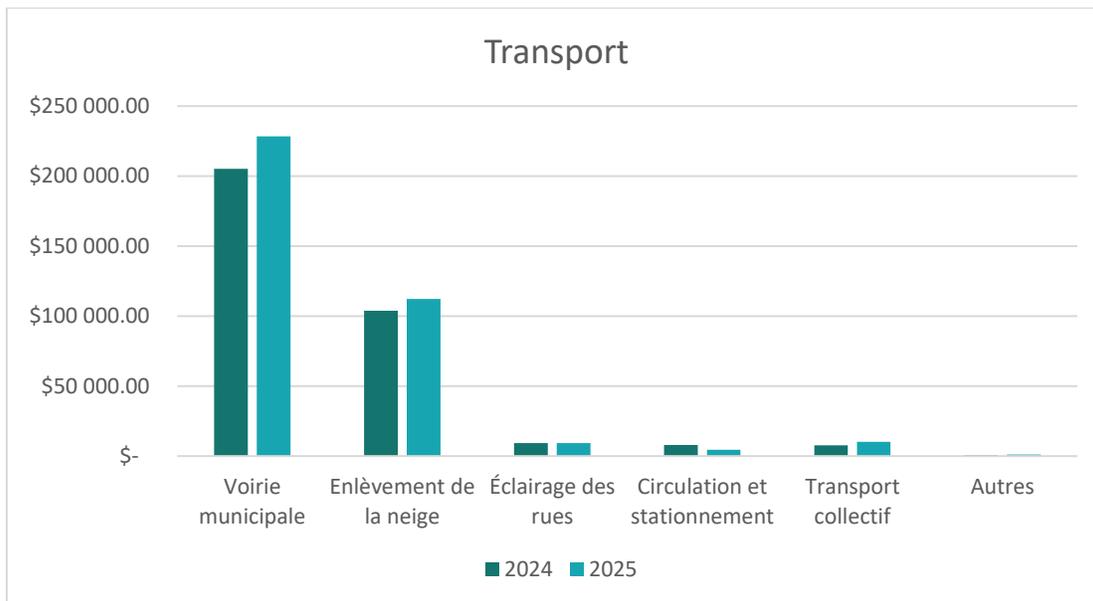
La sécurité publique couvre les frais de la Sûreté du Québec, de la sécurité incendie, de la sécurité civile et de la SPAD (contrôle animalier). Alors que la sécurité civile est une dépense contrôlée par la Municipalité et que le contrôle animalier dépend de la population, les deux autres départements sont liés à des ententes appuyant leurs frais en partie sur la richesse foncière uniformisée (RFU). La RFU ayant été mise à jour avec le dernier dépôt de rôle triennal, la Municipalité a par conséquent subi une forte augmentation de ces coûts.

- 21% d'augmentation des frais de la Sûreté du Québec
- 19 % d'augmentation des frais relatifs à la sécurité incendie
- **Diminution** de 8% des frais liés à la sécurité civile



Transport

Le département du transport est composé principalement des dépenses de voirie municipale, d'enlèvement de la neige, d'éclairage des rues, de la circulation, du stationnement ainsi que du transport collectif et adapté.

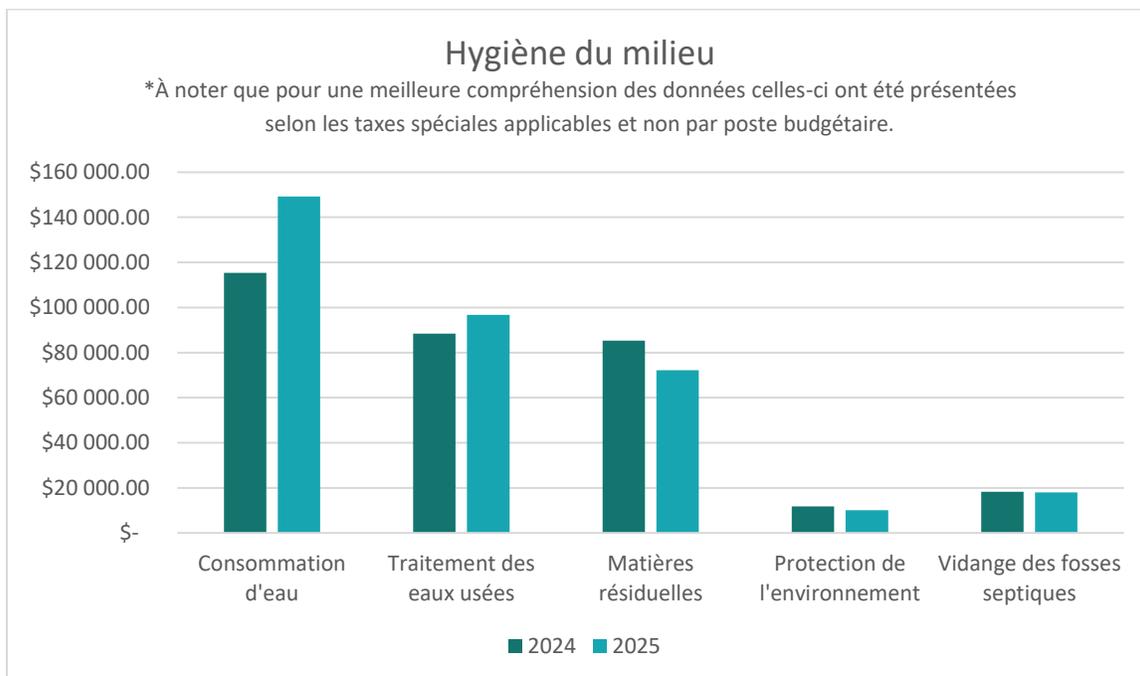


- Renouvellement du contrat de la neige : légère augmentation
- Renouvellement de la location du garage : ajustement du prix qui était resté fixe durant la durée du précédent contrat. Le nouveau montant sera fixe pour les 10 prochaines années.
- Maintien des investissements en voirie pour poursuivre l'amélioration de nos routes.
- Aucune subvention TECQ, car l'audit comptable doit être exécuté pour bénéficier du nouveau programme.

Hygiène du milieu

L'hygiène du milieu est financée via l'application de taxes spéciales compte tenu de la description de ces postes. Il s'agit notamment de la consommation d'eau relative à chaque maison, des frais d'entretien du réseau d'aqueduc, des dépenses permettant le fonctionnement et l'entretien de la station de traitement des eaux usées, la collecte des matières résiduelles ainsi que le programme de vidange des fosses septiques.

À titre de rappel, la Municipalité fait partie de la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre (RARC) et de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM). La première concerne l'eau et la deuxième, la collecte des matières résiduelles. Chaque régie a sa propre identité et est administrée par un conseil d'administration dont les membres sont composés de maires et de conseillers des municipalités participantes. La Municipalité a donc un pouvoir d'influence, mais elle n'est pas seule décisionnaire. Une quote-part est exigible pour toute municipalité en faisant partie.



- **Diminution des frais de la collecte des matières résiduelles due au nouveau programme provincial de récupération.**
- **Augmentation des frais liés à l'exploitation et l'entretien du réseau d'eau potable.**
- **Augmentation de la quote-part de la RARC pour rembourser un prêt à long terme ayant servi au remplacement d'équipement sur le réseau d'aqueduc.**
 - **Augmentation des frais de vidange de boues de l'usine.**
- **Amélioration du système de traitement des eaux usées afin de freiner l'impact de l'augmentation des vidanges de boues.**
- **Aucun changement en ce qui concerne les vidanges de fosses septiques.**

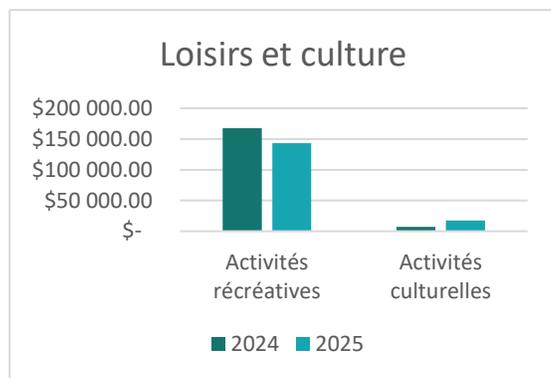
Aménagement, urbanisme et développement

Depuis les trois dernières années, le gouvernement du Québec a modifié plusieurs lois en lien avec l'urbanisme, l'aménagement du territoire et l'environnement. Ces modifications se répercutent sur les municipalités qui doivent adopter de nouveaux règlements et augmenter la charge administrative des inspecteurs en poste. De plus, les municipalités sont invitées à repenser l'aménagement de leur territoire dans un contexte de crise du logement : densité, environnement, milieux de vie, etc.

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville n'est pas en reste. Bien que plusieurs règlements aient été modifiés et adoptés en 2023 et 2024, quelques modifications sont encore à venir en 2025. De plus, comme la dernière inspection des installations septiques a eu lieu en 2014, la Municipalité mettra en place un programme d'inspection des installations de son territoire afin de respecter ses obligations relativement à la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, r 22). Le nombre plus élevé de demandes et les exigences accrues au niveau de la délivrance des permis expliquent également l'augmentation de 35 % de ce poste budgétaire par rapport à 2024.

Loisirs et culture

Le département des loisirs et de la culture est divisé en deux grandes catégories : les activités récréatives et les activités culturelles.

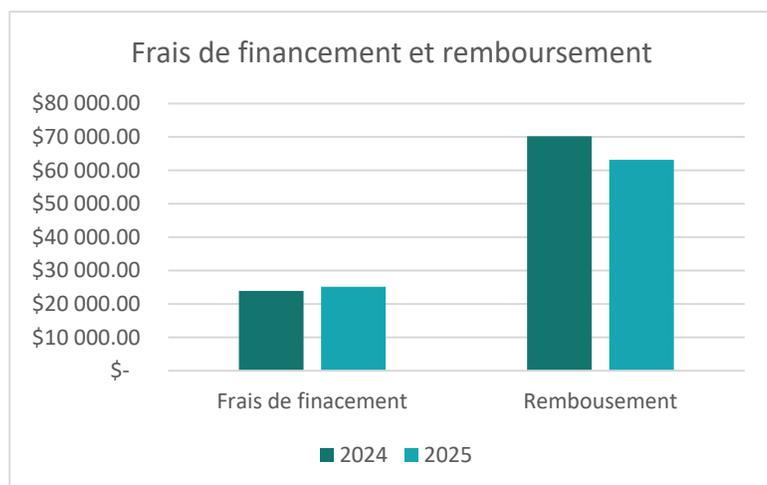


Les activités récréatives regroupent les dépenses liées à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures sportives et des parcs, les subventions octroyées aux organismes communautaires de notre territoire, le salaire de la coordonnatrice en développement de la vie culturelle et communautaire, de la tenue de certaines activités financées par la Municipalité et de la quote-part pour bénéficier des infrastructures accès-loisir de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Les activités culturelles englobent les dépenses relatives à la bibliothèque. Cette année un nouveau service vous sera offert : vous aurez la possibilité d'emprunter des jeux dans le cadre du programme Biblio-Jeux. Nous vous tiendrons informés du déploiement et des détails prochainement.

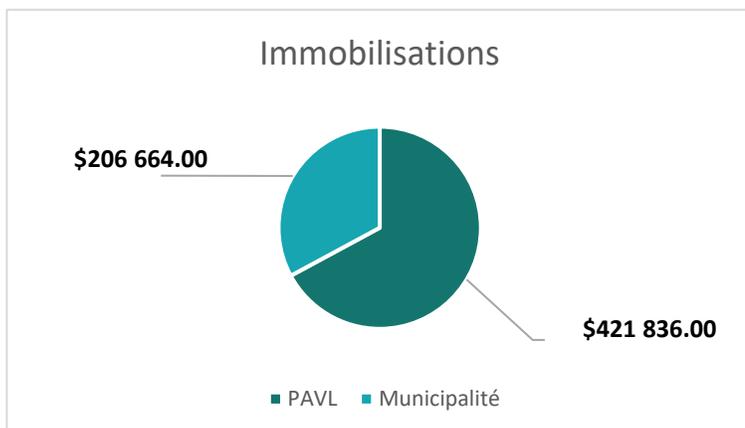
- Diminution de 15% du budget des activités récréatives, car en 2024, il y avait un employé en surnuméraire pour combler le départ progressif à la retraite d'une employée.
- Un montant de 17 300 \$ est donné en subvention aux organismes communautaires desservant notre territoire.
- Augmentation des activités culturelles pour implanter le programme Biblio-Jeux qui est financé à 70% par le Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains.

Frais de financement et remboursement de la dette à long terme



Les frais de financement et remboursement de la dette à long terme sont calculés selon les emprunts 1 et 2 que la Municipalité a contractés pour financer la construction de son réseau d'égout. Les coûts reliés à ces remboursements sont financés via l'imposition de taxes spéciales décrétées par des règlements d'emprunt. Le détail de ce financement vous est présenté dans la section « Revenus » de ce document à la page 8.

Immobilisations



Cette année, la Municipalité a prévu d'effectuer des travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le rang Fleury, suivant le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Les coûts ont été estimés à 628 500,00 \$. De ce montant, le PAVL nous octroie une aide financière maximale de 421 836,00 \$. La portion résiduelle sera financée via un emprunt à moyen long terme pour permettre l'étalement des paiements et ainsi diminuer votre charge fiscale annuelle.

Programme triennal d'immobilisations

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) est la planification, sur un horizon de trois ans, des projets prévus de la Municipalité ainsi que des investissements qui y sont rattachés. Il s'agit d'une prévision de la réalisation des projets. Cette prévision est revue chaque année en fonction des priorités et des besoins. Bref, il s'agit de la feuille de route de l'ensemble des projets que la Municipalité souhaite réaliser dans les trois prochaines années. Voici le PTI adopté par le conseil en décembre 2024 :

Fonction	2025	2026	2027
Ponceaux (5) et couche unique sur le rang Fleury	626 000 \$		
Plan et devis du sentier	10 000 \$		
Plan et devis de ponceaux 4 ^e Rang et rang Sarasteau	2 000 \$		
Aménagement du sentier pédestre	170 000 \$		
Scellement de fissures	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Panneaux de signalisation	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$
Resurfaçage sur divers rangs	65 000 \$	65 000 \$	65 000 \$
Deuxième couche de resurfaçage sur la rue Claing		100 000 \$	
Ponceaux (4) sur le 4 ^e Rang et Sarasteau		361 400 \$	
Réfection complète du rang Fleury (direction Saint-Jude) Resurfaçage du rang Fleury (direction Saint-Ours)		2 550 000 \$	
Plan et devis de ponceaux 5 ^e Rang		5 000 \$	
Ponceaux (5) 5 ^e Rang			307 800 \$
Plan et devis de ponceaux 4 ^e Rang			1 000 \$
TOTAL	877 500 \$	3 085 900 \$	378 300 \$

Plusieurs de ces travaux seront couverts en partie par des subventions gouvernementales diverses comme le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ). L'autre partie sera couverte par l'utilisation du surplus accumulé non affecté et les taxes aux citoyens.

La section suivante traitera plus en profondeur des sources de revenus de la Municipalité.

Revenus

Les revenus de la Municipalité proviennent à environ 50% des différentes taxes applicables. Nous pouvons également recevoir des transferts, des redevances et des subventions. Afin de nous simplifier la tâche dans ce document explicatif, nous regroupons les revenus en deux catégories :

- Les revenus basés sur les taxes des citoyens
- Les autres revenus

Les revenus basés sur les taxes des citoyens

La taxation est révisée annuellement par les membres du conseil. Il est possible de consulter celle-ci via le Règlement fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les perceptions pour l'exercice financier.

Dans cette grande catégorie, on retrouve la **taxe foncière générale** qui est calculée à partir de l'évaluation foncière. Elle s'applique sur chaque tranche de 100 \$ d'évaluation. Par exemple, en 2025 :

Valeur de la propriété : **400 000 \$** Taux de la taxe foncière générale : **0,37%**

Calcul : $(400\,000 \$ / 100 \$) \times 0,37 \% = 1\,480,00 \$$

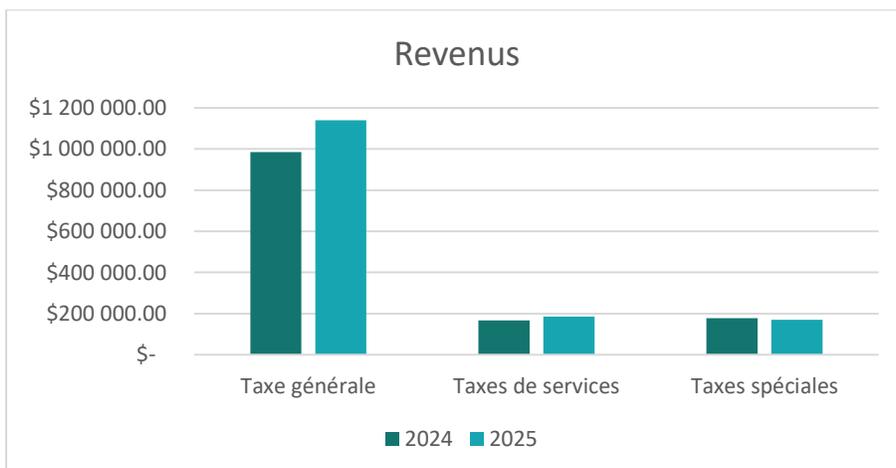
La taxe foncière générale 2025 sera donc de 1 480,00 \$

Les différents types de revenus :

- **Taxe foncière générale**
- **Taxe de service**
- **Taxe foncière spéciale**
- **Compensation**
- **Amendes et pénalités**
- **Services rendus**
- **Intérêts**
- **Transferts**
- **Subventions**

Ensuite, il y a les **taxes de services**. Celles-ci comprennent la taxe sur les matières résiduelles, le programme de vidange de fosses septiques ainsi que la consommation d'eau. Elles fonctionnent sous le principe d'utilisateur-payeur. Ce qui veut dire que l'utilisateur paye selon l'utilisation du service ou sa consommation. Ici, il est important de comprendre que les matières résiduelles et le programme de vidange de fosses septiques ne sont pas des taxes facultatives. Elles ne fonctionnent pas sous le principe du nombre de fois utilisées, mais bien par la mise en place du service. Ces montants sont donc fixes annuellement pour les propriétés. Contrairement à la consommation d'eau qui, elle, varie selon les mètres cubes que vous avez consommé durant l'année précédente, selon les données de votre compteur d'eau dont la lecture est prise annuellement au début novembre.

Quant aux **taxes spéciales**, elles sont applicables par secteur de services. On y retrouve la taxe foncière spéciale pour le réseau d'égout (dette à l'ensemble), la taxe foncière spéciale pour le secteur d'assainissement, la compensation pour le secteur desservi par l'égout, les frais d'exploitation du réseau d'égout pour le secteur desservi par les égouts et la taxe foncière spéciale pour le réseau d'égout de la rue de l'École.



Voici un tableau comparatif des taux de taxation et de compensation de 2024 et 2025 :

Type de taxe	2024	2025
Taxe foncière générale (par tranche de 100 \$ d'évaluation foncière)	0,41 \$	0,37 \$
Matières résiduelles (par unité d'habitation)	235,00 \$	235,00 \$
Vidange de fosses septiques (par résidence)	125,00 \$	125,00 \$
Consommation de l'eau : - 0 à 400 m ³ (par mètre cube)	0,69 \$	0,73 \$
- 401 m ³ et plus (par mètre cube)	0,74 \$	0,78 \$
Taxe foncière spéciale réseau d'égout – dette à l'ensemble (par 100 \$ d'évaluation)	0,0091 \$	0,0072 \$
Taxe foncière spéciale assainissement – secteur urbain (par 100 \$ d'évaluation du terrain)	0,5223 \$	0,37 \$
Compensation pour l'égout sanitaire - secteur urbain (par unité desservie)	369,00 \$	365,00 \$
Frais d'exploitation du réseau d'égout – secteur urbain (par entrée de service)	788,00 \$	776,00 \$
Taxe foncière spéciale réseau d'égout rue de l'École (par mètre au frontage)	14,27 \$	15,69 \$

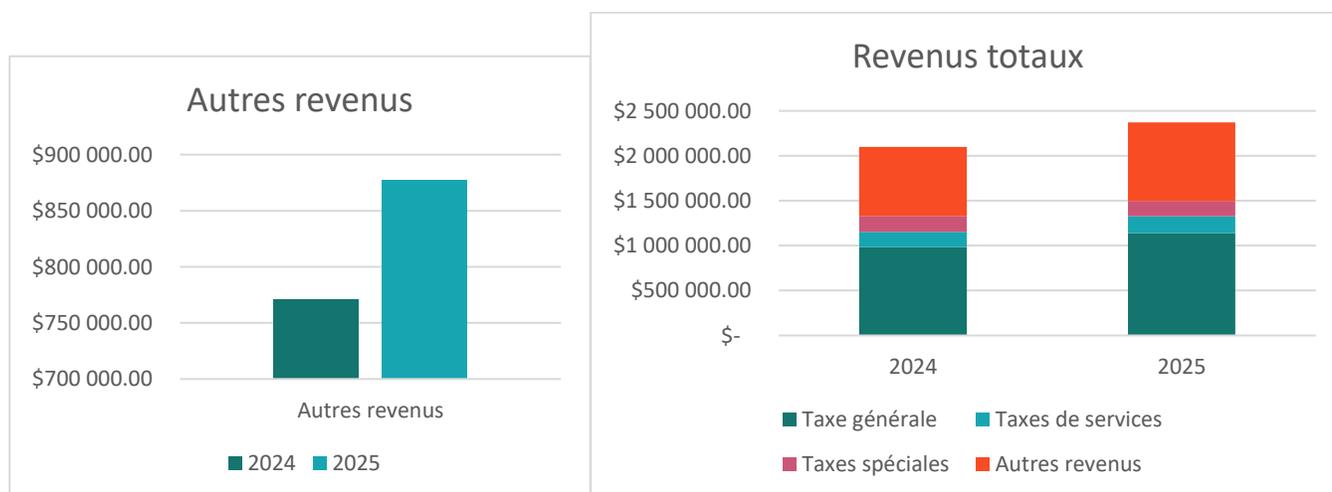
Comme pour les années passées, les taxes et compensations doivent être payées en un versement unique si le montant total du compte est de moins de 300 \$. Lorsque le montant total des taxes et compensations d'un compte est égal ou supérieur à 300 \$, le propriétaire a le droit de payer en six versements. Tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12 %.

Les autres revenus

Ces revenus proviennent majoritairement de fonds publics gouvernementaux québécois ou canadiens. Ces sommes nécessitent la plupart du temps une demande d'aide financière de la part de la Municipalité. Une fois cette dernière complétée et analysée par le Ministère en question, une lettre nous parvient nous annonçant l'acceptation ou le refus. Chaque demande est unique et possède ses propres critères que ce soit pour déposer la demande ou définir les frais admissibles. Toutefois, elles se terminent avec une reddition de compte qui devra être transmise au Ministère dans les délais requis. Nous sommes tributaires de ces subventions. Ce ne sont pas tous nos projets qui y sont admissibles, cela dépend majoritairement des programmes mis en place par les gouvernements, des priorités et des fonds disponibles.

Les redevances, les services rendus, les transferts de droits, les intérêts de placement, les amendes et les pénalités composent la portion restante des revenus de la Municipalité.

Une partie des fonds accumulés non affectés peut également être transférée à une année subséquente afin de diminuer la charge fiscale des citoyens. Cet argent provient de surplus budgétaires des années précédentes. Il se doit d'être utilisé de manière judicieuse. Cette année, compte tenu de l'augmentation de certains coûts, la Municipalité a décidé d'en affecter une partie.





Mot de la fin

Nous espérons que ce document vous permettra de mieux comprendre le budget municipal et vous éclairera sur son fonctionnement.

Si vous souhaitez plus de détails, nous vous invitons à consulter notre site web à l'adresse suivante : saintbernarddemichaudville.qc.ca. Vous y trouverez une multitude d'informations, dont le procès-verbal de la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget ainsi que le règlement de taxation complet.

Nous demeurons à votre disposition et prenez note que désormais le bureau municipal ouvrira dès 9 h 00 du lundi au jeudi et fermera à 17 h 00, les lundis et mardis ainsi qu'à 18 h 00 les mercredis et jeudis. De plus, il y aura quelqu'un pour vous recevoir sur l'heure du midi. En espérant que cette flexibilité d'horaire pourra mieux répondre à vos besoins.

De toute votre équipe municipale :

Employés

- Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière
- Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe
- Julie Graveline, technicienne comptable
- Dominique Plouffe, technicienne comptable (retraite en 2025)
- Linda Lamothe, coordonnatrice à la vie culturelle et communautaire
- Francis Girouard, inspecteur municipal

Élus

- Guy Robert, maire
- Hugo Laporte, conseiller
- Vanessa Lemoine, conseillère
- Jean-Paul Chandonnet, conseiller
- Isabelle Hébert, conseillère
- Christine Langelier, conseillère
- Léonard Gaudette, conseiller

Merci de votre confiance !